

Délibération n° 2017-11-23

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Extension de
l'entreprise SARL
DURAND / FRANCE
GALETS sur la ZA de
Puits Bayard Les
Chambettes

Rapporteur

BARRAUD Bertrand

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126
Présents : 94
Votants : 105
Pour : 105
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ALLART Sébastien, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrick, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard.

Absents ayant donné pouvoir (11) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, LANCRENON Maria à ALLART Sébastien, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrick, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents : (21) : BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU les articles L. 5216-5 et L. 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-02779, en date du 6 décembre 2016, portant création de la communauté d'agglomération par fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté », « Puys et Couzes », « Issoire Communauté », « Pays de Sauxillanges », « Coteaux de l'Allier », et « Couze Val d'Allier » et portant statuts, au 1^{er} janvier 2017 ;

VU le projet de promesse de vente ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission économie en date du 12 octobre 2017 ;

VU le plan ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que la zone d'activités de Puits Bayard Les Chambettes est d'intérêt communautaire et propriété de l'Agglo Pays d'Issoire ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise SARL DURAND / FRANCE GALETS est installée sur la zone d'activités de Puits Bayard Les Chambettes ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise, via la SCI LES PUIITS DES MINES, souhaite s'agrandir sur le terrain contigu au sien et acquérir ainsi les parcelles BI 190 à Auzat-la-Combelle et AB 884 à Brassac-les-Mines, pour une superficie totale de 1 966 m² ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise souhaite agrandir la zone de stockage puis agrandir la zone de production de l'entreprise afin de mettre en place de nouvelles activités, comme la fabrication de gabions ;

CONSIDÉRANT que ce projet a été présenté à la commission économie du 12 octobre 2017, et que ses membres ont émis un avis favorable ;

CONSIDÉRANT que, à l'instar de celui pratiqué par l'ex-communauté de communes de Bassin Minier Montagne (fusionnée au sein de l'Agglo Pays d'Issoire), le prix de cession des terrains est de 12,00 € HT du m², soit une vente qui sera consentie au prix de 23 592,00 € HT, soit 27 965,56 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 4 373,56 € HT ;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des conditions de cession figure dans le projet de promesse de vente ;

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- valider la cession du terrain de 1 966 m² composé des parcelles cadastrées à ce jour BI 190 à Auzat-la-Combelle d'une contenance de 1 190 m² et AB 884 à Brassac-les-Mines d'une contenance de 776 m², à la SCI LES PUIITS DES MINES, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, dans les conditions ci-dessus définies ;
- autoriser Monsieur le Président à signer la promesse de vente ci-annexée avec la SCI LES PUIITS DES MINES, ou toute autre personne morale ou physique s'y substituant après accord d'API, des parcelles cadastrées à ce jour BI 190 à Auzat-la Combelle et AB 884 à Brassac-les-Mines pour une contenance totale de 1 966 m², pour un montant de 23 592,00 € HT, soit 27 965,56 € TTC, en ce compris la TVA sur marge à acquitter par l'acquéreur d'un montant de 4 373,56 € ;
- désigner Maître BOURON-OLIVER, notaire à BRASSAC-LES-MINES pour rédiger les actes, tous les frais, droits, taxes et honoraires restant à la charge de l'acquéreur ;
- autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour réaliser les cessions définitives et à signer tout document relatif à ces procédures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET

Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017

